

FEDERATION  
des ASSOCIATIONS d'ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX  
(F.A.A.F.I.)

FEDERATION  
of ASSOCIATIONS of FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS  
(F.A.F.I.C.S.)

Compte 285 161 00M/60 R  
Union de Banques Suisse  
Genève

Palais des Nations  
CH - 1211 Genève 10

Geneva,  
9 August 1984.

To: All Member Associations of FAFICS

Record of Decisions of the Eleventh Session of  
the Council

1. You will find attached the draft Record of Decisions of the Eleventh Session of the Council of FAFICS, which was held at the Headquarters of the International Atomic Energy Agency (IAEA), Vienna, from 2 to 6 August 1984.
2. Following the procedure adopted by the Council at its Eighth Session, Member Associations are requested to send any comments on, or amendments to, the Draft Record of Decisions to the Chairman of the Council (Mr. A.J.A. Elliott, Paddock End, Buristead Road, Great Shelford, Cambridge CB2 5EJ, United Kingdom) within the next three months, i.e. by the end of November 1984. Please, at the same time, send a copy of any such communication to the Secretariat of the Council at Geneva.
3. If no amendments have been received by the Secretariat by 30 November 1984, the draft Record of Decisions will then be considered to have been adopted by the Member Associations of the Federation.
4. Member Associations are reminded that this Record of Decisions (particularly the "Guidelines for FAFICS Observers at the Thirty-third Session of the UNJSPB" that are appended to it) is an internal document and should not be communicated to persons or bodies outside the Federation.



Angela Butler,  
Secretary of the Federation.

Enc.

President - Secretary - Treasurer of FAFICS - Mr. Grabe - Mr. Petit  
Collectif FAAFI - Chrono

DRAFT

Record of Decisions of the Eleventh Session of the Council  
of the Federation of Associations of Former International  
Civil Servants (FAFICS)  
(Vienna, 2 - 6 August 1984)

---

1. The Eleventh Session of the Council of FAFICS was held on Thursday, Friday and Monday, 2 - 6 August 1984, at the Vienna International Centre (VIC) in Vienna.

Participation

2. Mr. A. Elliott (Chairman of the Council of FAFICS), Miss A. Butler (Secretary of FAFICS) and Miss E. Vanbraecken (Treasurer of FAFICS) were present at the Session in their official capacity and the following Member Associations of FAFICS were represented:

AAFI/AFICS (Geneva)

Mr. S. Grabe

AFICS (New York)

Mrs. M. Bruce

Mrs. P. Tsien

FFOA (Rome)

Mr. P. Montanaro

NAFICS (Copenhagen)

Miss. I. Poulsen

UNESCO Committee of  
Former Officials, Paris

Mr. J. Guiton

3. Mr. Henry Seligman and Mr. Muneer-Uddin Khan, former staff members of the IAEA, also attended the meeting and participated in the discussions.

4. Mr. D. White, Acting Chairman of the IAEA Staff Council, welcomed the participants and opened the meeting.

Election of the Chairman of the Session (Agenda item 1)

5. Mr. Elliott, Chairman of the Council of FAFICS, was unanimously elected Chairman of the Session.

Documentation

6. The Council had before it the documents listed in CRP.1, appended.

Adoption of the Agenda (Agenda item 2)

7. The proposed Draft Agenda was adopted unchanged.

Report by the Chairman (Agenda item 3)

8. In opening the meeting the Chairman expressed satisfaction that many Associations were represented at the session. A minute of silence was held in remembrance of one of the founding fathers of the Federation, Jean Rivet. The Chairman then reported briefly on the major developments over the past year and voiced his satisfaction that FAFICS representatives had been able to make effective contributions to the work of various UN bodies concerned with matters of interest to UN pensioners and retired international civil servants generally.

Reports of the appointed representatives of FAFICS to various bodies and meetings (Agenda item 4)

9. The Council took note of the reports that had been received from FAFICS observers attending various meetings of the UNJSPB, ICSC and others over the year. It noted that no written report had been received on the 19th Session of the ICSC, but that a brief oral statement had been made by the FAFICS representative at the previous session of the Council. A brief oral report was heard on the 20th Session of the ICSC (New York, July 1984).

Pension questions (Agenda item 5)

10. This item was discussed paragraph by paragraph, on the basis of document D.8, in conjunction with documents D.10 and D.7, as well as specific papers that had been prepared by the Secretary of the Fund for the 33rd Session of the UNJSPB: R.21, Part-time employment; R.26, Review of the two-track pension adjustment system; R.31, Special index for pensioners. In the discussion the Council bore in mind the need to determine attitudes and tactics to be adopted by the FAFICS' observers before the forthcoming Session of the Board.

11. On the conclusion of a lengthy and fruitful discussion, the Council adopted, at its meeting on Monday 6 August, guidelines for the use of the FAFICS observers at the 33rd Session of the UNJSPB. The guidelines took into account the text provided by AFICS/New York in document D.10, subject to some reorganisation of that text, and the draft Resolution appended to D.7 (submitted by AAFI/AFICS, Geneva)<sup>1</sup>.

12. It was agreed that the thirteenth month payment, currently payable only to pensioners who reached the age of seventy-five before 1 January 1982, would be taken up by the FAFICS observers in informal discussions with the Secretary of the Fund.

Representation of FAFICS on various bodies and meetings (Agenda item 6)

13. The representative of AAFI/AFICS, Geneva introduced document D.13. It was recognised that FAFICS had encountered no difficulty in having all its nominated representatives recognised at the UNJSPB, the ICSC, ACPAQ and the Standing Committee, provided they had been duly nominated and accredited by the Chairman. It was therefore felt that there was no reason to make distinctions between "full" observers and "alternates", other than the opportuneness of making such a request, accompanied by a lengthy list of representatives. It was agreed that, at the present time, it might be best just to take the matter up informally with the Secretary of the Fund.

---

<sup>1</sup> Text attached

Representation at specific meetings

14. The Council nominated the following persons to represent FAFICS at the forthcoming (33rd) session of the UNJSPB:

Mr. S. Grabe (AAFI/AFICS, Geneva)

Mrs. M. Bruce (AFICS/New York)

Mrs. P. Tsien (AFICS/New York)

Mr. P. Montanaro (FFOA/Rome)

Miss. I. Poulsen (NAFICS/Copenhagen)

Mr. A. Chakour (UNESCO Committee of Former Officials, Paris)  
from 9 August 1984

Mr. J. Guiton (UNESCO Committee of Former Officials, Paris)  
till 8 August 1984

15. It was agreed that the nominations should be made without distinguishing between observers and alternates but that, if necessary, the delegation would consist of Mr. S. Grabe and Mrs. P. Tsien as observers, with the other members as alternates.

16. It was further agreed that, since no firm information was available on the date or agenda of other meetings, nominations to other meetings (e.g. ICSC) would be called for at a later date.

Social Security questions other than pensions (Agenda item 7)

Group life insurance (Agenda item 7.1)

17. As no further information on this item was presented (which had been carried over from the Ninth Sssion of the Council), it was decided to drop the item.

Health and sickness insurance (Agenda item 7.2)

18. Three papers were before the Council: D.9 and D.9/Add.1, submitted by AFICS/New York, and D.11, submitted by AAFI/AFICS, Geneva.

19. It was agreed that this was an important matter deserving a thorough review, which had in fact already been called for on previous sessions of the Council. It was further agreed that the matter should be examined in greater detail at a future session of the Council, paying particular attention to the following issues:

- persons not covered by health insurance;
- the proportion payable by pensioners;
- participation in the representational bodies;
- transfers from one health insurance scheme to another;
- compulsory health insurance coverage.

20. It was agreed that AFICS/New York would co-ordinate the work.

Summary record of the Ninth Session of the Council (paragraph 23)

(Agenda item 8)

21. The Council had before it a Conference Room paper (No. 3) setting out the original text of para.23 and the proposed amendments put forward by AAFI/AFICS, Geneva, and by AFICS/New York.

22. After some discussion agreement was reached on the text proposed by AFICS/New York amended to read as follows:

"In cases where an approach to one or more Governments is likely to affect all or a large group of retired officials, the matter should be referred to the Chairman of the Council of FAFICS for consideration, and consultation if necessary, with other Member Associations of the Federation."

Information activities: FAFICS information pamphlet (Agenda item 9)

23. The draft submitted in document D.5 was introduced by the representative of AAFI/AFICS, Geneva, who drew attention to the item included in the draft budget for 1984/85 to cover publication of the pamphlet (cf. D.3).

24. The members congratulated AAFI/AFICS, Geneva, for the lead it had taken in preparing the draft. Some specific proposals were made for improving the text, more particularly with a view to clarifications. It was agreed that the text, as amended, would be sent out again to all Member Associations with the request that contributions from them concerning the statutes, objectives and programmes of their own association would be asked for 30 November 1984. The members expressed a preference for the pamphlet to be in A.5 format.

Implications for the Federation of FAFICS' recognition as an NGO  
(Agenda item 10)

25. AFICS/New York gave some background information on this item, pointing out that, in addition to the points raised in para.6 of document D.12 prepared by the Secretary of FAFICS, the Council should take a decision on whether FAFICS should become a member of the Conference of Non-Governmental Organisations in Consultative Status with the United Nations Economic and Social Council (CONGO), which would cost the Federation 220 Swiss francs annually. The Council should also consider its programme of activities in the light of the Federation's NGO status, as the maintenance of that status had to be justified every five years.

26. It was agreed that:

- (1) in Geneva and New York, the responsibility for NGO questions could be assumed by setting up a small group or committee for the purpose; in Vienna, where FAFICS did not yet have a formal structure, perhaps Mr. H. Seligman could be asked to see whether he could arrange for the function to be performed in a similar manner; it was understood that the question would be reviewed next year;

(2) AFICS/New York would give some thought to the establishment of guidelines for determining the NGO activities in which FAFICS should be represented: for the present, such activities should be restricted, possibly to questions related to the ageing and to activities connected with the 40th anniversary of the United Nations in 1985.

(3) AFICS/New York would be responsible for FAFICS representation at the Annual Conference of the UN Department of Public Information for Non-Governmental Organisations (New York, 5-7 September 1984);

(4) FAFICS should apply for membership of CONGO.

27. The Council took note of the report submitted by Paul Blanc (AAFI/AFICS, Geneva) on the NGO/WHO collaborative Meeting on Ageing (document D.2/Appendix 2).

28. The Council interrupted its session in order to hear a representative of the United Nations Centre for Social Development and Humanitarian Affairs (UNCSDHA) on the Unit's "Ageing Programme". After this exposé and some discussion with the representative, the Council resumed discussion of Item 10. It was agreed that this was an area in which FAFICS, or, more particularly, the Member Associations of FAFICS, could have a role to play. This should be more in the nature of stimulating action at the local level, for instance to find out what were the kinds of problems encountered by the elderly, before trying to envisage action that might be taken at the international level. Among other activities proposed were relevant articles in the Bulletins of the Member Associations and distribution of information on the UN Unit on Ageing. (N.B. The text of the exposé presented by the representative of the UNCSDHA was distributed to members present at the meeting, and to Member Associations in Mexico, Chile and India under covering letter of 6 August 1984, <sup>despatched</sup> from the IAEA at Vienna on the same day.)

Transfer of life memberships among Member Associations (Agenda item 11)

29. The Council took note of the paper submitted by AAFI/AFICS, Geneva (document D.6) and agreed that the number of such cases was likely to be small and that it should be left to the individual associations to think about the matter and take such action as they thought fit.

Activities of the Federation: programme for 1984/85

Possible role for FAFICS in celebration of the 40th Anniversary of the United Nations (Agenda item 12)

30. The representative of AFICS/New York gave the background for the Association's proposal to place this item on the agenda, and described the action already taken (setting up a special committee of AFICS/New York; letter to the Assistant Secretary-General; proposal to issue a special bulletin).

31. There was general agreement that some action of this nature could serve a useful purpose but that FAFICS itself could do relatively little except encourage Member Associations to think of appropriate activities and report back on action planned or taken. This could be expressed in a clear recommendation to the effect that Member Associations should be strongly encouraged to organise some sort of activity of this nature during, or around, their respective annual meetings.

32. It was agreed that the Chairman should write an letter to the Secretary-General of the United Nations. The Chairman would also write a circular letter to Member Associations, referring to the 40th Anniversary of the United Nations and suggesting to Member Associations that they take appropriate action in this context.

33. Both FFOA/Rome and AAFI/AFICS, Geneva, indicated that they would be willing to publish articles in their respective bulletins.

34. Member Associations should be asked to inform AFICS/New York of any action taken along these lines.

Financial Matters (Agenda item 13)

35. In presenting the statement of accounts for 1983, the Treasurer informed the Council that all outstanding contributions from Member Associations, shown in document D.3/Appendix 1, had been paid in 1984.

36. The Council approved the accounts for 1983, took note of the Auditors' report and expressed its thanks to the Treasurer and the Auditors for the work carried out during the year under review.

37. The Council approved the draft budget for 1984/85, subject to the addition of SFr.220.-- to cover the cost of membership in CONGO, and decided that the scale of contributions for 1984/85 should remain unchanged (i.e. US\$ 0.50 per capita).

Functioning of the Secretariat of the Federation (Agenda item 14)

38. The Council took note of a paper prepared by the Secretary which gave rise to no discussion except with relation to para. 5 concerning the Agreement concluded between FAFICS and AAFI/AFICS, Geneva, concerning secretarial and other services rendered by the latter, and paras. 8(2) concerning FAFICS representation at meetings.

39. It was agreed that the Chairman would negotiate with AAFI/AFICS, Geneva, for an extension of the agreement for a further period of twelve months.

40. On the question of representation of FAFICS at various bodies or meetings, it was agreed that Member Associations wishing to be accredited as a FAFICS observer should so inform the Chairman, with a concurrent copy to the Secretary of the Federation, and that formal accreditation should be communicated to the body concerned by the Chairman or by the Secretary in the name, and on the authorisation, of the Chairman.

41. It was understood that this procedure demanded communication, as early as possible, of the calendar of meetings in which Member Associations were likely to be interested, as well as early communication of the nominations put forward by Member Associations. In each case the latter should be communicated to the Chairman of the Council and to the Secretary of the Federation. It was also understood that, in the event of lengthy absences from home-base on the part of the Chairman, the Secretary, and/or the nominee, appropriate measures would have to be taken to ensure that the accreditation was not held up.

42. The Council unanimously expressed its appreciation to the Secretary for her very efficient assistance throughout the year.

Election of Officers (Agenda Item 15)

43. The Council unanimously elected the following officers:

Chairman:	Mr. A. Elliott (BAFUNCS/London)
Vice-Chairmen:	Mrs. M. Bruce (AFICS/New York)
	Mr. S. Grabe (AAFI/AFICS/Geneva)
	Mr. P. Montanaro (FFOA/Rome)
Secretary:	Miss. A. Butler (AAFI/AFICS/Geneva)
Treasurer:	Miss. E. Vanbraecken (AAFI/AFICS/Geneva)

Date and place of the Twelfth Session, 1985

44. It was agreed that the Twelfth Session of the Council would be held immediately prior to the UNJSPB meeting, presumably in New York on 1 and 2 August 1985.

## GUIDELINES FOR FAFICS OBSERVERS AT THE THIRTY-THIRD SESSION OF THE UNJSPB

### A. General Considerations

1. FAFICS observers will actively support measures to maintain our benefit system and ensure the long-term financial soundness of the Fund through good management and appropriate investment policies.
2. FAFICS observers will recall that all three parties - Governments, Administrations and Participants - need to co-operate to restore the actuarial balance of the Fund.
  - (a) Member States should live up to their obligation to increase the total of contributions to 24 %;
  - (b) Member States should agree to support the liberalisation of the mandatory age of separation.
3. FAFICS observers will do their utmost to defend the purchasing power of pensions from further changes which would reduce the value of present pensions.
4. FAFICS observers will, in general, support participants representatives in their efforts to defend the benefit structure.

### B. Specific Issues

On specific issues on which no special mandate has been given, FAFICS observers will act in accordance with the above guidelines. FAFICS observers and alternates should present a united front.

#### 1. The double track system

FAFICS observers will uphold to the utmost the integrity of the double track system, defending the need for this protection against currency fluctuations in various duty stations around the world. Furthermore, the observers will point out that previous actuarial valuations have shown that the double track has little cost to the Fund (cf. document JSPB/33/R.26/Add.1, paras. 3, 4 and 5). A cap should not be imposed because such an imposition would be a measure penalising only some pensioners and would create inequalities even among pensioners of the same country. Moreover, the concept of the windfall profit is fallacious.

If changes are proposed at the stage of informal consultations, FAFICS observers will state publicly that they reserve their position, which will be further clarified when the matter is discussed in the Board.

#### 2. Adjustments for cost of living

FAFICS observers will defend the present system. As a fall-back position they will put forward the following proposal:

- (a) if COL adjustments are to be made only once a year, there should be no trigger point and the full CPI should be paid at the end of the period;
- (b) if there is to be a trigger point of 5 %, this should be paid whenever the CPI has reached this level and been maintained for four months.

PROJET

Compte rendu des décisions de la onzième session du Conseil  
de la Fédération des Associations d'Anciens Fonctionnaires  
Internationaux (FAAFI/FAFICS)  
(Vienne, 2 - 6 août 1984)

---

1. La onzième session du Conseil de la Fédération s'est tenue les mercredi 2, vendredi 4 et lundi 6 août 1984, au Centre International de Vienne (Autriche)

Participation

2. M. A. Elliott (Président du Conseil de la Fédération), Mlle A. Butler (Secrétaire de la Fédération) et Mlle E. Vanbraecken (Trésorière) étaient présents es-qualité et les Associations Membres ci-après étaient représentées :

AAFI/AFICS (Genève)

M. S. Grabe

AFICS (New York)

Mme M. Bruce

Mme P. Tsien

FFOA (Rome)

M. Montanaro

NAFICS (Copenhague)

Mlle I. Poulsen

Comité des Anciens Fonctionnaires  
de l'UNESCO (Paris)

M. J. Guiton

3. M. Henry Seligman et M. Muneer-Uddin Kahn, anciens fonctionnaires de l'AIEA, ont assisté à la réunion et participé aux discussions.
4. M. D. White, faisant fonction de Président du Conseil du personnel de l'AIEA, a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert la session.

Election du Président de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

5. M. Elliott, Président du Conseil de la Fédération, a été élu à l'unanimité Président de la session.

## Documentation

6. Le Conseil disposait des documents énumérés dans le document de travail CRP.1, qui constitue l'appendice au présent compte rendu.

### Adoption de l'ordre du jour (Point 2 de l'ordre du jour)

7. Le projet d'ordre du jour a été adopté sans modification.

### Rapport du Président (Point 3 de l'ordre du jour)

8. En ouvrant la réunion, le Président a exprimé combien il était heureux de constater que de nombreuses Associations étaient représentées à la session. Le Conseil a observé une minute de silence en mémoire de Jean-René Rivet, l'un des pères fondateurs de la Fédération. Le Président a ensuite rappelé brièvement les développements majeurs survenus pendant l'exercice 1983/1984 et s'est déclaré satisfait de constater que les représentants de la Fédération ont été en mesure de contribuer de façon effective aux travaux des divers organismes des Nations Unies traitant de questions intéressant les pensionnés et de façon générale les fonctionnaires internationaux retraités.

### Rapport des représentants désignés par la Fédération auprès des divers organismes et aux diverses réunions (Point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Conseil a pris note des rapports qu'il a reçus des observateurs de la Fédération qui ont participé au cours de l'exercice à diverses réunions du Comité mixte des pensions, de la Commission de la fonction publique internationale et d'autres organismes. Il a noté qu'il n'avait pas reçu de rapport écrit sur la 19e session de la CFPI mais que le représentant de la Fédération a présenté une brève déclaration orale lors de la précédente session du Conseil. Le Conseil a également entendu un bref rapport oral sur la 20e session de la CFPI (New York, juillet 1984).

### Questions de pensions (Point 5 de l'ordre du jour)

10. Ce point a été examiné paragraphe par paragraphe sur la base du document D.8, conjointement avec les documents D.10 et D.7, ainsi que les documents suivants qui ont été rédigés par le Secrétaire de la Caisse à l'intention de la 33e session du Comité mixte : R.21 (emploi à temps partiel); R.26 (réexamen du système d'ajustement à deux branches); R.31 (indice spécial pour les retraités).

Au cours de la discussion, le Conseil a tenu compte de la nécessité de définir les attitudes à adopter par les observateurs de la Fédération pendant la prochaine session du Comité mixte, ainsi que les tactiques qu'il auront à suivre.

11. En conclusion d'une discussion longue et fructueuse, le Conseil a adopté au cours de sa séance du lundi 6 août des directives à l'intention des observateurs de la Fédération à la 33<sup>e</sup> session du Comité mixte des pensions. Ces directives tiennent compte du texte présenté par l'AFICS, New York dans le document D.10, sous réserve de quelques remaniements; ainsi que du projet de résolution annexé au document D.7 présenté par l'AAFI/AFICS (Genève) <sup>1/</sup>.

12. Il a été convenu que le versement d'un treizième mois de pension, qui n'est actuellement dû qu'aux pensionnés qui avaient atteint l'âge de 75 ans avant le 1<sup>er</sup> janvier 1982, sera évoqué par les observateurs de la Fédération au cours d'entretiens officieux avec le Secrétaire de la Caisse.

Représentation de la Fédération auprès de divers organismes et à diverses réunions (Point 6 de l'ordre du jour)

13. Le représentant de l'AAFI/AFICS a présenté le document D.13. Les participants ont reconnu que la Fédération n'a éprouvé aucune difficulté pour faire admettre auprès du Comité mixte, de la CFPI, du CCQAP et du Comité permanent tous ses représentant désignés sous réserve qu'ils aient été désignés en bonne et due forme et accrédités par le Président. Ils ont considéré qu'il n'y avait aucune raison de faire une distinction entre les observateurs en titre et les suppléants, sauf dans des cas où il a été jugé opportun de formuler une telle distinction lorsque la liste des représentants était longue. Il a été convenu qu'il suffirait peut-être actuellement de soulever la question officieusement auprès du Secrétaire de la Caisse.

---

<sup>1/</sup> Le texte ainsi adopté est annexé au présent compte rendu

Représentants à des réunions déterminées

14. Le Conseil a désigné les personnes suivantes comme représentants de la Fédération à la 33e session du Comité mixte des pensions :

M. S. Grabe	(AAFI/AFICS, Genève)
Mme M. Bruce	(AFICS/New York)
Mme P. Tsien	(AFICS/New York)
M. P. Montanaro	(FFOA/Rome)
Mlle I. Poulsen	(NAFICS/Copenhague)
M. A Chakour	(Comité des anciens fonctionnaires de l'UNESCO, Paris)
	à dater du 9 août 1984
M. J. Guiton	(Comité des anciens fonctionnaires de l'UNESCO, Paris)
	jusqu'au 8 août 1984

15. Il a été convenu que les désignations seront présentées sans faire de distinction entre observateurs et suppléants, mais qu'en cas de nécessité la délégation serait composée de M. Sven Grabe et Mme Tsien à titre d'observateurs, les autres personnes désignées étant leurs suppléants.

16. Il a également été convenu que puisque le Conseil ne dispose d'aucune information sérieuse sur la date et l'ordre du jour des futures réunions, les représentants à d'autres réunions (par exemple la CFPI) seront désignés ultérieurement.

Questions de sécurité sociale autres que les pensions (Point 7 de l'ordre du jour)

Assurance collective sur la vie (Point 7.1 de l'ordre du jour)

17. Aucune nouvelle information n'étant présentée sur cette question (qui avait été déjà évoquée au cours de la 9e session du Conseil) il a été convenu de la retirer de l'ordre du jour

Assurance médicale (Point 7.2 de l'ordre du jour)

18. Le Conseil disposait de trois documents : D.9 et D.9/Add.1 présentés par l'AFICS/New York et D.11 présenté par l'AAFI/AFICS Genève.

19. Il a été convenu qu'il s'agissait d'une question importante méritant un examen approfondi, ce qui a déjà été noté au cours des précédentes sessions du Conseil. Il a été également convenu que la question devrait être examinée plus en détail lors d'une future session du Conseil, une attention particulière étant accordée aux points suivants :

- personnes non protégées par l'assurance médicale;
- proportion de la cotisation à payer par les retraités;
- participation des retraités aux organismes représentatifs;
- transfert d'un système d'assurance médicale à un autre;
- protection obligatoire de l'assurance médicale.

20. Il a été convenu que le travail serait coordonné par l'AFICS New York.

Paragraphe 23 du compte rendu de la 9e session du Conseil (Point 8 de l'ordre du jour)

21. Le Conseil disposait dans un document de travail (N° 3) du texte original du paragraphe 23 et de celui des amendements proposés par l'AAFI/AFICS Genève et par l'AFICS New York.

22. Après discussion, il a été convenu que le texte proposé par l'AFICS New York, serait amendé et se lirait de la façon suivante :

"Dans les cas où une démarche auprès d'un ou plusieurs gouvernements est susceptible de concerner tous les fonctionnaires retraités ou un groupe nombreux de ceux-ci, il convient que la question soit référée au Président du Conseil de la Fédération aux fins d'examen et de concertation, si nécessaire, avec d'autres Associations Membres de la Fédération."

Activités concernant l'information ; fascicule d'information sur la Fédération (Point 9 de l'ordre du jour)

23. Le projet figurant dans le document D.5 a été présenté par le représentant de l'AAFI/AFICS Genève, qui a attiré l'attention sur la rubrique qui a été incluse dans le projet de budget pour l'exercice 1984/1985 (référence, document D.3) afin de couvrir les frais de publication du fascicule.

24. Les participants ont félicité l'AAFI/AFICS Genève d'avoir été la première à commencer de rédiger le projet. Certaines propositions ont été faites en vue d'améliorer le texte, plus particulièrement pour donner certains éclaircissements. Il a été entendu que le texte ainsi modifié serait envoyé de nouveau aux Associations Membres en leur demandant pour le 30 novembre 1984 leurs respectives contributions concernant leurs statuts, leurs objectifs et leurs programmes. Les participants ont exprimé leur préférence pour la publication du fascicule sous le format A.5.

Implications de la reconnaissance de la Fédération comme Organisation non gouvernementale (Point 10 de l'ordre du jour)

25. Les représentants de l'AFICS, New York ont présenté des informations générales sur ce point, en faisant remarquer que, en plus des questions soulevées au paragraphe 6 du document D.12 rédigé par la Secrétaire de la Fédération, il convient que le Conseil décide si la Fédération doit ou non devenir membre de la Conférence des Organisations non-gouvernementales ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (CONGO), ce qui coûterait annuellement à la Fédération 220 Francs suisses. Il convient également que le Conseil examine son programme d'activités en tenant compte du statut d'ONG de la Fédération, statut dont le maintien doit être justifié tous les cinq ans.

26. Il a été convenu que :

- (1) à Genève et à New York, la responsabilité des questions concernant les ONG pourrait être assumée par un petit groupe ou comité créé à cet effet ; à Vienne, où la Fédération n'a pas encore de structure officielle, M. H. Seligman pourrait peut-être être invité à examiner s'il pourrait mettre en place des arrangements semblables ; il a été entendu que la question serait réexaminée l'année prochaine ;
- (2) l'AFICS, New York étudierait l'établissement de directives afin de désigner les activités d'ONG dans lesquelles la Fédération devrait être représentée ; pour le moment, il conviendrait que ces activités fussent restreintes peut-être aux questions concernant le vieillissement et aux activités liées au 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies en 1985 ;

- (3) l'AFICS, New York serait responsable de la représentation de la Fédération à la Conférence annuelle du Département de l'information publique des Nations Unies pour les Organisations non gouvernementales (New York 5-7 septembre 1984);
- (4) il convient que la Fédération présente sa candidature à la Conférence des organisations non gouvernementales (CONGO).

27. Le Conseil a pris note du rapport présenté par Paul Blanc (AAFI/AFICS, Genève) sur la réunion de collaboration OMS/ONG sur le vieillissement qui a eu lieu à Genève le 14 mai 1984 (document D.2/Appendix 2).

28. Le Conseil a interrompu sa session pour entendre un représentant du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires (CNUDSA) s'exprimer sur le "Programme sur le vieillissement" de ce Centre. Après cet exposé et un entretien avec ce représentant, le Conseil a repris la discussion du point 10. Il a été convenu qu'il s'agissait là d'un domaine dans lequel la Fédération, ou plus particulièrement les Associations Membres, pourraient avoir un rôle à jouer. Il s'agirait plutôt de stimuler les mesures à prendre à l'échelon local, par exemple déterminer quelles sont les sortes de difficultés rencontrées par les personnes âgées, avant d'essayer d'envisager une action qui puisse se développer à l'échelle internationale. D'autres activités ont été proposées, parmi lesquelles la publication d'articles pertinents dans les Bulletins des Associations Membres et la diffusion de renseignements sur le Centre des Nations Unies traitant du vieillissement. (N.B. : Le texte de l'exposé présenté par le représentant du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires a été communiqué aux participants à la réunion ainsi qu'aux Associations Membres siégeant à Mexico, au Chili et en Inde, sous couvert d'une lettre du 6 août 1984 envoyée de Vienne le même jour par l'AIEA).

Transfert de membres à vie entre Associations Membres (Point 11 de l'ordre du jour)

29. Le Conseil a pris note du document D.6 présenté par l'AAFI/AFICS, Genève et est convenu que le nombre de cas de cette nature serait vraisemblablement peu élevé et qu'il fallait laisser aux Associations individuelles le soin de réfléchir à la question et de prendre les mesures qu'elles estiment convenir.

Activités de la Fédération ; programme pour l'exercice 1984/1985

Rôle possible de la Fédération dans la célébration du 40e anniversaire des Nations (Point 12 de l'ordre du jour)

30. Le représentant de l'AFICS, New York, a expliqué pourquoi son Association avait proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour et il a décrit les mesures qu'elle a déjà prises (création d'un Comité spécial de l'AFICS, New York; lettre au Secrétaire général adjoint ; proposition de publier un numéro spécial du bulletin.

31. Il a été généralement convenu que certaines mesures de cette nature pourraient être utiles, mais que la Fédération elle-même ne peut faire que relativement peu, sauf inciter ses Associations Membres à réfléchir sur les activités appropriées et faire rapport sur les mesures pertinentes qu'elles se proposent de prendre ou ont déjà prises. Cette idée pourrait être exprimée dans une recommandation nette tendant à ce que les Associations Membres soient fortement incitées à organiser quelque sorte d'activités de cette nature pendant leurs réunions annuelles ou aux alentours.

32. Il a été convenu que le Président écrirait une lettre au Secrétaire général des Nations Unies. Le Président écrira également aux Associations Membres une lettre circulaire se référant au 40e anniversaire des Nations Unies et leur suggérant de prendre les mesures appropriées aux circonstances.

33. La FFOA Rome et l'AFFI/AFICS, Genève, ont indiqué qu'elles publieraient volontiers des articles dans leurs bulletins respectifs.

34. Il a été convenu que les Associations Membres informeraient l'AFICS New York de toute mesure prise dans ce domaine.

Questions financières (Point 13 de l'ordre du jour)

35. En présentant l'état des comptes pour l'année 1983, la Trésorière a informé le Conseil que toutes les cotisations des Associations Membres, telles qu'elles sont énumérées dans le document D.3/Appendix 1, ont été versées en 1984.

36. Le Conseil a approuvé les comptes pour 1983, il a pris note du rapport des vérificateurs aux comptes et il a exprimé ses remerciements à la Trésorière et aux vérificateurs aux comptes pour le travail qu'ils ont exécuté pendant l'année 1983.

37. Le Conseil a approuvé le projet de budget pour l'exercice 1984/85, sous réserve de l'adjonction de 220 francs suisses permettant de couvrir les frais de participation à la CONGO, et il a décidé que le taux des cotisations pour l'exercice 1984/85 demeurerait inchangé (c'est-à-dire 0,50 dollar des Etats-Unis par membre)

Fonctionnement du Secrétariat de la Fédération (Point 14 de l'ordre du jour)

38. Le Conseil a pris note du document D.4 rédigé par la Secrétaire. Ce document n'a donné lieu à aucune discussion sauf en ce qui concerne le paragraphe 5 relatif à l'accord passé entre la FAFICS et l'AAFI/AFICS Genève concernant les services de secrétariat et autres fournis par cette Association, et le paragraphe 8 (2) concernant la représentation de la Fédération à des réunions.

39. Il a été convenu que le Président négocierait avec l'AAFI/AFICS Genève une extension de l'accord pour une nouvelle période de douze mois.

40. Quant à la représentation de la Fédération à divers organismes ou diverses réunions, il a été convenu que les Associations Membres désirant qu'un de leurs membres soit accrédité comme observateur de la Fédération doivent en informer le Président, avec une copie à la Secrétaire de la Fédération, et que l'accréditation officielle devra être communiquée à l'organisme intéressé par le Président, ou bien par la Secrétaire avec l'autorisation du Président et au nom de celui-ci.

41. Il a été entendu que cette procédure exige que les Associations Membres reçoivent aussi tôt que possible le calendrier des réunions auxquelles elles sont susceptibles de s'intéresser, et que les Associations Membres fassent connaître le plus tôt possible leurs nominations. Dans chaque cas, le nom de la personne nommée doit être communiqué au Président du Conseil et à la Secrétaire de la Fédération. Il a également été entendu que dans le cas où le Président, la Secrétaire ou la personne désignée seraient absents pour longtemps de leurs résidences respectives, les mesures voulues seront prises pour faire en sorte que l'accréditation ne soit pas retardée.

42. Le Conseil a exprimé à l'unanimité ses remerciements à la Secrétaire pour la haute efficacité de sa contribution pendant l'exercice.

Elections (Point 15 de l'ordre du jour)

43. Ont été élus à l'unanimité :

Président :	M. Alan Elliott (BAFUNCS/Londres)
Vice présidents :	Mme Margaret Bruce (AFICS, New York)
	M. Sven Grabe (AAFI/AFICS Genève)
	M. Pasquale Montanaro (FFOA Rome)
Secrétaire :	Mlle Angela Butler (AAFI/AFICS Genève)
Trésorière :	Mlle Emmy Vanbraecken (AAFI/AFICS Genève)

Date et lieu de la douzième session du Conseil (1985) (Point 15 de l'ordre du jour)

44. Il a été convenu que la douzième session du Conseil se tiendrait immédiatement avant la session du Comité mixte des pensions, vraisemblablement à New York les 1er et 2 août 1985.

Annexe : 1

DIRECTIVES DESTINEES AUX OBSERVATEURS DE LA FEDERATION A LA TRENTE TROISIEME  
SESSION DU COMITE MIXTE DES PENSIONS

A. Considérations générales

1. Les observateurs de la Fédération appuieront activement les mesures permettant de maintenir en bon état le système des prestations et faire en sorte que la santé financière à long terme de la Caisse soit maintenue grâce à une bonne gestion et à une politique appropriée des placements.
2. Les observateurs de la Fédération se souviendront que les trois parties - gouvernements, administrations et participants - ont toutes besoin de coopérer pour rétablir l'équilibre actuariel de la Caisse.
  - (a) Il convient que les Etats Membres fassent honneur à leur obligation de porter à 24 % le total des cotisations ;
  - (b) Il convient que les Etats Membres acceptent d'appuyer la libéralisation de l'âge obligatoire de la cessation de service.
3. Les observateurs de la Fédération feront de leur mieux pour défendre le pouvoir d'achat des pensions contre de nouveaux changements qui réduiraient la valeur des pensions actuelles.
4. Les observateurs de la Fédération appuieront en général les représentants des participants dans leurs efforts pour défendre la structure des prestations.

B. Questions particulières

Quant aux questions particulières sur lesquelles aucun mandat spécial ne leur a été donné, les observateurs de la Fédération agiront conformément aux directives ci-dessus. Il convient que les observateurs de la Fédération et leurs suppléants présentent un front uni.

1. Le système à deux branches

Les observateurs de la Fédération appuieront de leur mieux l'intégrité du système d'ajustement à deux branches, en défendant le besoin de cette protection contre les fluctuations des taux de change dans les divers lieux d'affectation dans le monde entier. De plus, les observateurs feront remarquer que les précédentes évaluations actuarielles ont montré que le système à deux branches n'entraîne que peu de frais pour la Caisse (référence : document JSPB/33/R.26/Add.1, paragraphes 3, 4 et 5). Il convient de n'imposer aucun plafond parce qu'il s'agirait là d'une mesure pénalisant seulement certains pensionnés et qui créerait des inégalités, même entre pensionnés résidant dans le même pays. De plus le concept d' "aubaine" est fallacieux.

Si des changements sont proposés au cours de consultations officielles, les observateurs de la Fédération déclareront publiquement qu'ils réservent leur position ; ils éclairciront celle-ci lorsque la question sera discutée au sein du Comité mixte.

2. Ajustements en fonction du coût de la vie

Les observateurs de la Fédération défendront le système actuel. A titre de position de repli, ils présenteront les propositions suivantes :

- (a) si les ajustements en fonction du coût de la vie ne sont opérés qu'une fois par an, aucun seuil de déclenchement ne devrait exister et la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait être entièrement reflétée dans les versements à la fin de la période ;
- (b) si un seuil de déclenchement est fixé à 5 %, cette augmentation devrait être versée dès que l'IPC a atteint ce niveau et s'y est maintenu pendant quatre mois.